



Les premières Etudes de zone (EZ) ... suite ...



Amandine DUFLOS
S3PI Hainaut Cambrésis
Douaisis



Anne OSWALD
SPI Vallée de Seine



POURQUOI DES EZ ?

AVANT

Les Etudes de Risques Sanitaires étaient surtout :

- axées sur un ou plusieurs rejets **industriels**
- axées exclusivement sur le milieu **air**
- basées sur des **modélisations**

Elles ne répondaient pas à la demande de la population :

- Est-ce que l'état des milieux a un impact sur ma SANTE ?
- Quelles sont les zones d'inégalités environnementales ?
- Est-ce compatible avec les usages ?

APRES

Plutôt que de faire :

- des PPRC (Plans de Prévention des Risques Chroniques)...
- des études épidémiologiques sans puissance statistique ...

Les EZ doivent faire un diagnostic du territoire :

- Environnemental (Eau, Air, Sol, Sous-Sol, Eaux souterraines)
- Populationnel (socio-economique, sanitaire, usages)

Pour proposer des actions concrètes sur des zones, des émetteurs, des polluants , des milieux ciblés

Guide pour la conduite d'une étude de zone

- ✓ Une méthode innovante, pragmatique et consensuelle,
- ✓ non imposée par la réglementation, mise au point par l'INERIS
- ✓ Qui nécessite d'impliquer tous les acteurs du territoire, création d'un COS et d'un COPIL
- ✓ Démarche intégrée qui s'appuie sur les méthodes existantes d'Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) et d'Evaluation des Risques Sanitaires (ERS)



S3P INFO n°2

Leur information du BSPT Hainaut-Cambrille-Douais

Société Perennant pour la Prévention des Polluants et des risques Industriels Hainaut-Cambrille-Douais

septembre 2011

page 1
Santé-environnement :
une thématique complexe

page 2
L'Etude de Zone

page 3
L'Etude de Zone

page 4
Contact & Information

page 5&6
Les commissions du S3P



Santé-environnement : une thématique complexe

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'environ 15% des pathologies sont imputables à la pollution de l'environnement. Certaines maladies comme le saturnisme, l'asthme, l'obésité, et certains cancers liés à une exposition à l'amiante, sont indubitablement associées à la présence de polluants biologiques, chimiques ou physiques dans l'environnement. Mises à part ces rares exceptions, la survenue de pathologie peut être liée à de nombreux facteurs : génétiques, environnementaux, comportementaux. Établir une relation entre l'exposition à un facteur environnemental tel que la présence d'un polluant dans l'air et un événement sanitaire est complexe et il existe toujours des incertitudes quant à la quantification de l'impact des polluants dans l'environnement sur la santé. C'est la nécessité d'engager des actions de réduction des effets des polluants sur la santé.

Les questions de santé environnementale concernent l'ensemble de la population et impliquent de nombreux acteurs. Elles revêtent à ce titre une importance particulière et demandent donc l'implication d'une large information.

Ce constat est à l'origine d'une volonté générale de réaliser une Étude des Risques Sanitaires de Zone (ERS) portée par le S3PI (structure de concertation créée par le Préfet), afin de s'assurer de la compatibilité entre l'état de l'environnement et la prévention des risques sanitaires des populations qui y vivent.

Dans ce 2ème numéro de notre lettre d'information, nous allons donc vous présenter la définition, l'objectif et le déroulement de l'étude de zone actuellement réalisée sur notre territoire.

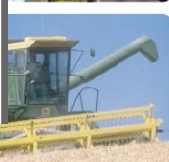
Amandine DUFLOS,
Chargée de missions au S3PI



²Communauté de Communes du Cœur d'Artois. ³CAPH: Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. ⁴ARS: Agence Régionale de Santé. ⁵CIRE: Centre Interdisciplinaire d'Épidémiologie. ⁶CIRPM: Caisse Primaire d'Assurance Maladie. ⁷ORS: Observatoire Régional de Santé.

Les objectifs de l'étude de zone:

- d'évaluer l'état des milieux (air, eau, sol) et l'exposition cumulée liée à des sources multiples ;
- de caractériser l'exposition cumulée et le risque sanitaire ;
- d'orienter les principales mesures de gestion de la pollution ou de prévention, en lien avec la santé de la population.



Une étude de zone vient d'être lancée en Vallée de Seine. Elle a pour objet de vérifier la compatibilité de l'état de l'environnement (eau, air, sol, sous-sol) avec les usages, sur un territoire compris entre Mantes-la-Jolie et Les Mureaux. Elle s'inscrit dans les actions du Plan Régional Santé Environnement 2.

SANTÉ - ENVIRONNEMENT : UNE THÉMATIQUE COMPLEXE

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'environ 15% des pathologies sont imputables à la pollution de l'environnement. Certaines maladies comme le saturnisme, la leucémie, et certains cancers liés à une exposition à l'air, sont indubitablement associées à la présence de polluants biologiques, chimiques ou physiques dans l'environnement. Mises à part ces rares exceptions, la survenue de pathologie peut être liée à de nombreux facteurs : génétiques, environnementaux, comportementaux. Etablir une relation entre exposition à un facteur environnemental et un événement sanitaire est complexe et il existe toujours des incertitudes sur la quantification de l'impact des polluants dans l'environnement sur la santé, d'où la nécessité d'engager des actions de réduction des effets des polluants sur la santé.

Les questions de santé environnementale concernent l'ensemble de la population et impliquent de nombreux acteurs. Elles revêtent à ce titre une importance particulière et doivent faire l'objet d'une large information. Le plan régional santé environnement, et donc l'étude de zone, s'inscrivent dans cette démarche.

OBJECTIFS DES ÉTUDES DE ZONE

L'évaluation des risques sanitaires constitue un des éléments du dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour les installations classées soumises à autorisation. Conformément au code de l'environnement,

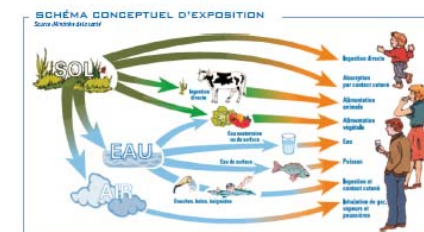
l'exploitant est tenu d'évaluer l'impact des émissions de ses installations sur l'environnement ainsi que l'impact sur la santé des populations avoisinantes. Dans la très grande majorité des cas, l'industriel se limite à l'impact de ses installations, en s'appuyant sur la modélisation de la dispersion et du transfert dans l'environnement des polluants qu'il rejette. Si cette démarche permet effectivement de calculer le risque sanitaire attribuable à l'exploitant, en revanche, elle ne permet pas d'estimer l'exposition globale de la population, faute de prise en compte des autres sources d'émission qui contribuent au bruit de fond local : autres installations industrielles, circulation automobile, sols pollués...

Cette situation devient plus problématique lorsque le site est implanté dans une zone industrielle dans laquelle plusieurs exploitants rejettent dans l'environnement les mêmes substances. La population est exposée aux émissions cumulées et le risque sanitaire attribuable à l'un des exploitants ne permet pas d'évaluer le risque cumulé de l'ensemble des expositions générées par les différents contributeurs.

Pour contourner ce problème, une des solutions consiste à réaliser une étude de zone, portant sur l'impact environnemental et sanitaire d'une partie ou de la totalité des industries de la zone, ainsi que des autres sources d'émissions. La réalisation de telles études nécessite une coordination des différents acteurs qui y sont associés : exploitants, administration, collectivités locales, organismes chargés de la surveillance de milieux, associations représentant les riverains et prestataires chargés de l'étude.

SPI Vallée de Seine | 5 et 7, rue Pierre Lescot | 78000 Versailles
Tél. : 01 39 24 52 52 | Fax : 01 39 21 54 71 | www.spi-vds.org

importants qu'il faudra faire au cours de l'étude. Un comité technique plus restreint suit le déroulement de l'étude. Ce comité est constitué de 4 membres permanents (le SPI



Seine Inter-Agence Régionale de la Seine, la Direction des Interdépartements, de l'Environnement et de l'Eau (INERISE). Selon les problématiques abordées, il y aura sans membres du comité de pilotage qui porte(s) cardes. Pour appuyer la concertation, un référentiel commun est élaboré : le cadre d'action du PRSEI, notamment en ce qui concerne la gestion de l'état des nappes d'eau souterraines ; avec, les phases 1 et 3 sont fait l'objet d'un marché de l'écart, tandis que le financement des mesures de protection est financé par le département.

L'ASPI est une association loi 1901 regroupant riverains industriels et collectivités territoriales pour la fonction de concertation du SPdVale de Seine.

dernier 2010 le comité de pilotage s'est réuni pour valider le cahier des charges. Les participants qui ont travaillé ensemble pendant plusieurs semaines à l'élaboration du cahier des charges ont été sélectionnés parmi les habitants avec le comité technique. A la suite de cette phase d'appel d'offre marchande public, le bureau d'études qui travaillera en association avec les services de l'Etat ARRA Technologie et CSD Ingénieurs a

En janvier 2011 le comité de pilotage s'est de nouveau réuni pour que l'ensemble des 3 bureaux d'étude lui soumettent sa méthodologie en cohérence avec le cahier des charges. Les membres du Comité de pilotage ont validé les protocoles pour compléter la liste des détenteurs de données qui pourraient solliciter le bureau d'étude. Ceux-ci souhaitent participer à la prochaine réunion du comité technique pour examiner les différents scénarios d'émission des substances traceurs du risque. Début 2011, tous les industriels ont été approchés par le bureau d'étude pour fournir des données géolocalisées qui seront complétées par les données relatives aux émissions des véhicules des principaux axes de transport.

EZ du Hainaut - Cambrésis - Douaisis



2008

- Présentation du cahier des charges, Appel d'offre et choix du bureau d'étude
- Organisation et financement

Nov-09

- Réunion de lancement de l'étude à Wallers

Juin-10

- Recueil des données industrielles

Oct-10

- Présentation des usages et des cibles de la zone

Janv-11

- Validation des données des industriels
- Recueil des données du trafic routier, du tertiaire et agricole

Juil-11

- Finalisation du rapport de Phase 1 : Schéma Conceptuel
- Présentation des résultats de la modélisation de la dispersion atmosphérique

Fin-11

- Mise en place de la campagne de prélèvements complémentaires (Air et Sol)

Fev-12

- Lettre d'info n°2 : Etude de Zone

Eté-12

- Campagne de prélèvements dans les sols

EZ du Hainaut - Cambrésis - Douaisis

Difficultés :

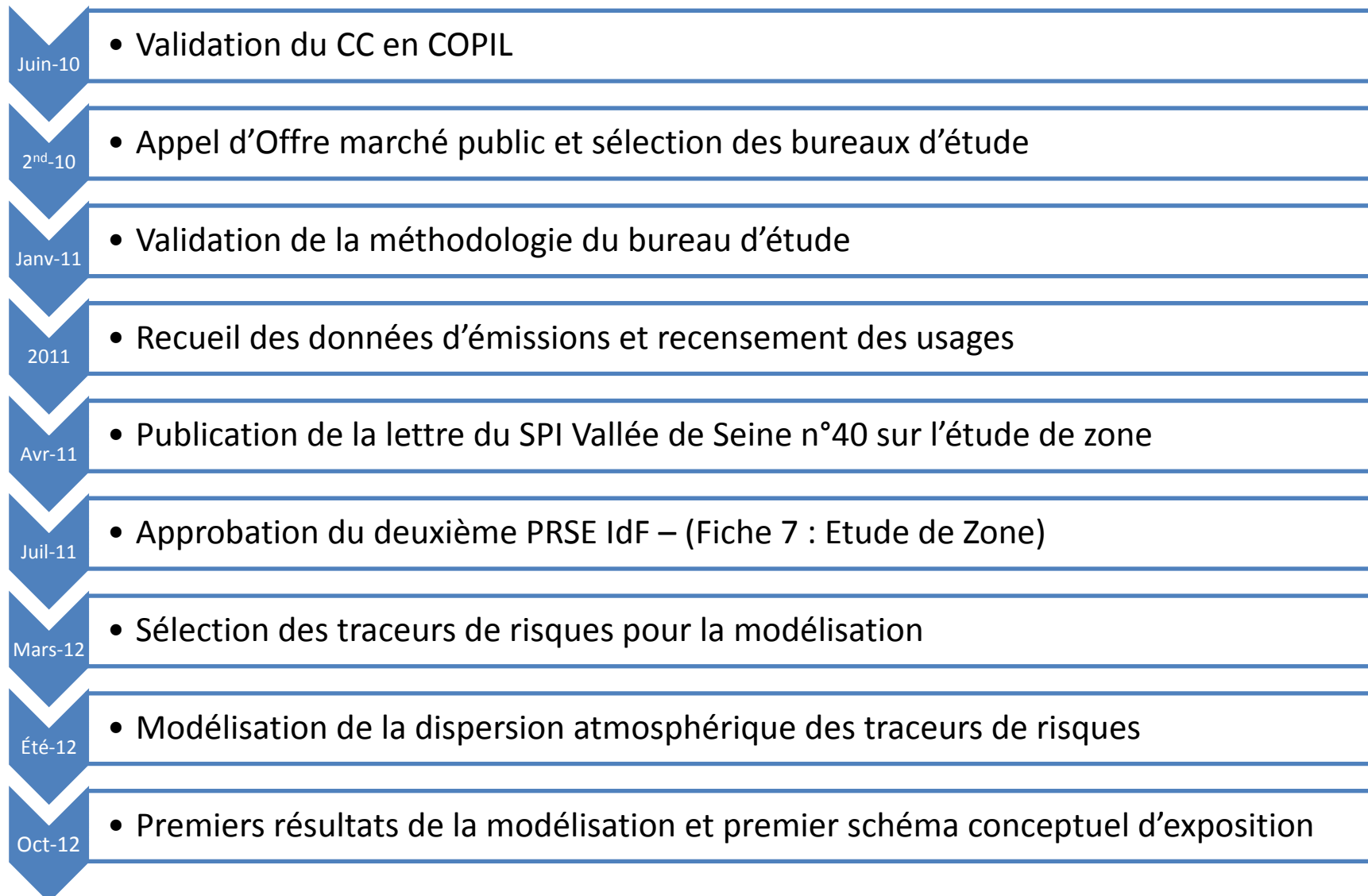
- COPIL
- Communication (lettre d'info , février 2012)
- Longueur de l'étude



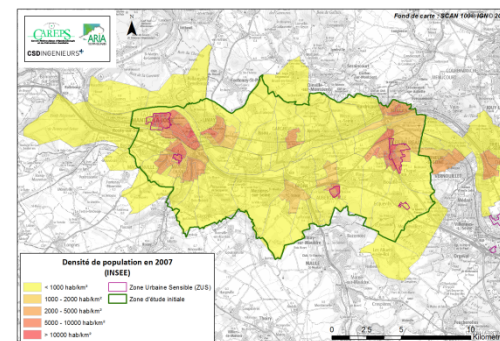
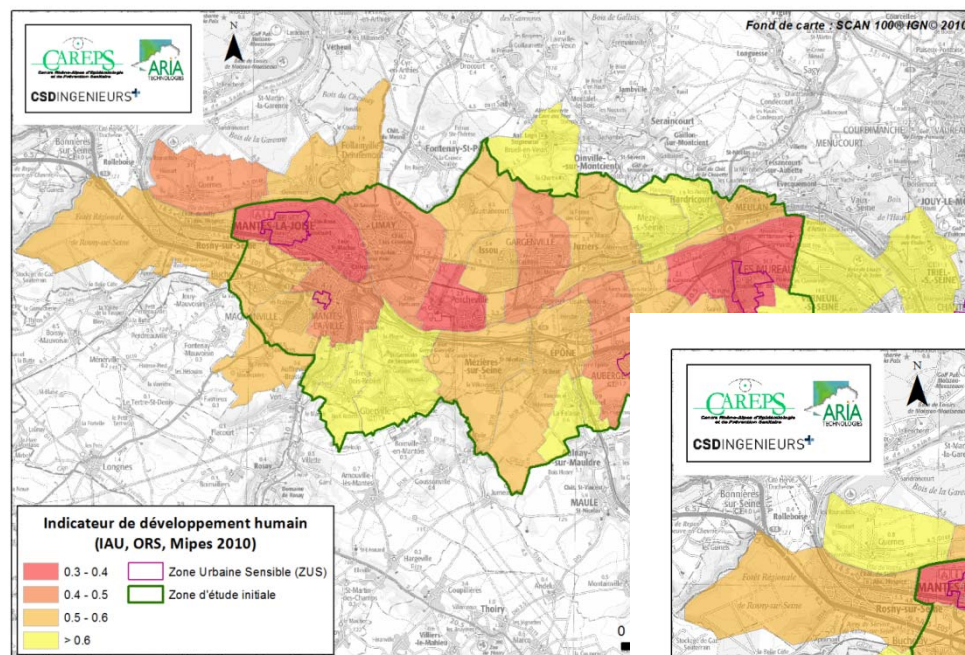
Des mesures dans l'environnement très coûteuses :

- Les mesures dans les sols sont faites
- Les financements et la méthode sont encore en discussion pour l'air :
 - ❖ *Combien de points de prélèvements ?*
 - ❖ *Quelles méthodes ?*
 - ❖ *Quels Financements ?*

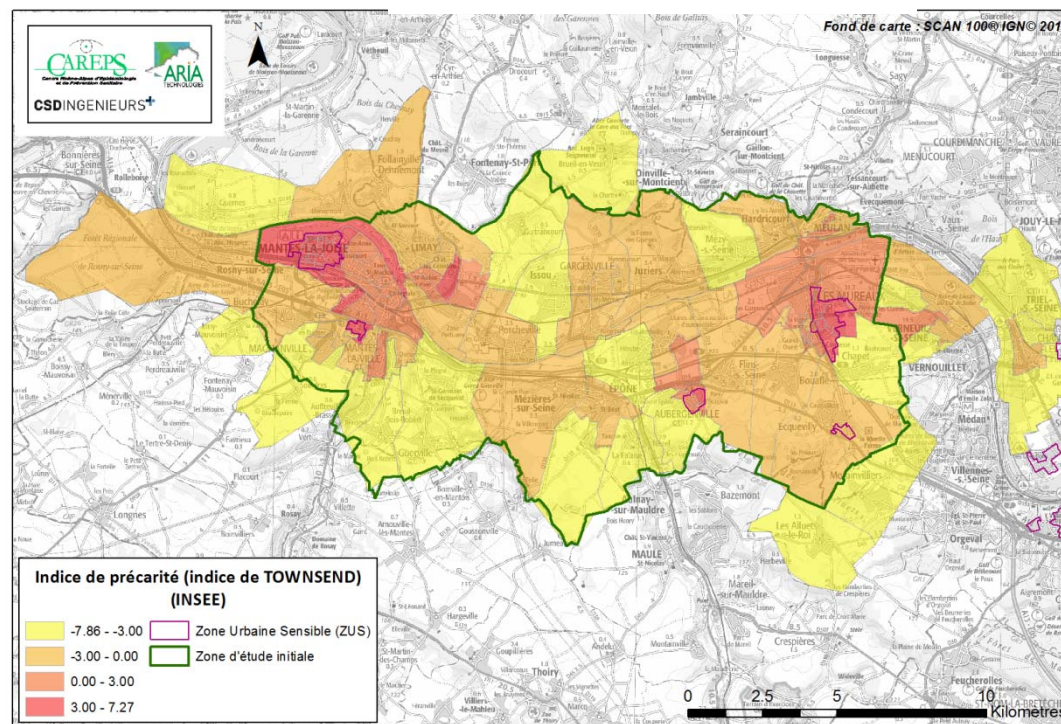
EZ du SPI Vallée de Seine



Une caractéristique spécifique : la description sociologique de la population



Mise en
évidence
des inégalités
sociologiques



EZ de la Vallée de Seine



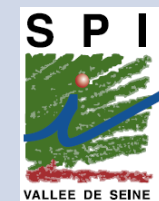
Difficultés :

- La collecte des données plus longue que prévue
- La modélisation plus longue que prévue
- Les données sanitaires assez minces
- Des perspectives d'actions peu évidentes
- Une communication à optimiser



les 4 questions qui émergent de ces 2 expériences

- Ces études sont très longues (quelle actualité pour les conclusions ?)
- Elles sont chères (mesures dans l'environnement ...)
- La communication est très délicate (COPIL, acteurs du territoire, population)
- Quelle mise en œuvre des conclusions (pour quelles recommandations pratiques ?)



IL VAUT MIEUX
UN TEMPS DE
CONCERTATION...

... QU'UN TEMPS
DE CONSTERNATION!

